

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le treize février à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

Etaient Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., COUSIN G., LAUGAUDIN Ch., INGOUF, P., MAYNOU A., DUBOIS G., CREPEL O., SYLVESTRE R, LAURET E., GODIN D., TESTA M., M.LHOMME Y.

Absents : Mme BUFFARD Nadine qui a donné pouvoir à Mme TESTA Marjorie;
M.LORNE Vincent qui a donné pouvoir à M.SYLVESTRE François.

Secrétaire de séance : M.COUSIN Gilles

Secrétaire de mairie présente : Mme GONNET Céline.

1°) Procès verbal de la réunion du 17 décembre 2014 ; La séance a été ouverte sous la Présidence de M.SYLVESTRE François, Maire, qui a donné lecture du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 17 décembre dernier. Le Conseil Municipal, approuve celui-ci.

2°) 2015-01 Rétrocession de la voirie, des trottoirs et des espaces verts Brennus Habitat : Suite à l'acquisition de trois parcelles cadastrées Section ZI n°45-47 et 49 d'une contenance totale de Iha28a35ca, BRENNUS HABITAT a réalisé sur la commune de CUY un lotissement composé de 27 pavillons individuels, mis en service en 1997. BRENNUS HABITAT souhaite procéder à la rétrocession de la voirie créée (rue des mésanges), des trottoirs, du bassin de rétention d'eau et des espaces verts à notre commune.

Au regard du plan de division joint, ces espaces représentent une surface totale de 3440 m² :

- lot A issu de la parcelle Section ZI n°45 2387 m²,
- lot E issu de la parcelle Section ZI n°45 184 m²,
- lot F issu de la parcelle Section ZI n°45 818 m²,
- Parcelle section ZI n°47 25 m²,
- Parcelle section ZI n°49 26 m².

La vente interviendra au prix d'un euro symbolique, compte tenu du transfert de la charge d'entretien de ces espaces à la Commune. Les frais d'acte seront supportés par BRENNUS HABITAT. L'acte vente et tous les documents relatifs à cette transaction seront signés par le Directeur Général de Brennus Habitat et M. le Maire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette rétrocession de voirie, des trottoirs et des espaces verts.

3°) 2015-02 Délibération abonnement 2015 logiciel COSOLUCE; M.le Maire informe les membres qu'il faut prendre une délibération concernant la facture COSOLUCE pour le pack Premium. L'abonnement pour 2015 est de 1506.64€ HT soit 1807.97€ TTC. Les membres acceptent à l'unanimité et autorisent M. le Maire à établir un mandat au compte 2051 (Concessions et droits similaires) pour la somme de 964.25€ HT soit 1157.10€ TTC et au compte 6156 (Maintenance) pour 542.39€ HT soit 650.87€ TTC.

4°) 2015-03 Délibération chèque SAUR ; La SAUR a relevé le compteur d'eau et la consommation fut moins importante. De ce fait un chèque de 32.52€ nous est parvenu. Les membres acceptent celui-ci et autorisent M.le Maire à effectuer les démarches administratives.

5°) 2015-04 Délibération EGAL 0.30€/Habitant : M.le Maire présente aux membres l'Entraide Cantonale de l'Age Libre. Elle apporte le soutien moral et matériel aux personnes âgées en favorisant leur maintien à domicile. Une participation annuelle de 0.30€/habitant est demandée chaque année. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser la somme de 795 (population INSEE 2014)x0.30 soit 238.50€.

6°) 2015-05 Délibération demande de subvention pour des prix lors du salon des arts du 11 avril 2015: M.le Maire fait part d'un courrier reçu du Club des Sages. Celui-ci énonce la demande de subvention pour l'achat de prix. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer la somme de 250€ pour ce salon.

7°)2015-06 Délibération achat de deux fauteuils de bureau : Les fauteuils du service administratif étaient en mauvais état. Deux autres ont été achetés au prix de 281€ HT l'un. Le montant de la facture s'élève à 562€HT soit 674.40€ TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cet achat et autorise M. le Maire à régler celle-ci au compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique.

8°)Demande de subventions diverses : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne verser aucune subvention du fait de l'avenir incertain des dotations.

DIVERS:

Commissions des travaux : La commission a décidé de se réunir le samedi 14 mars 2015 à 10h30 devant la Mairie.

La Course cycliste de la Communauté des Communes aura lieu le dimanche 15 mars 2015.

Le panneau d'indication CUY sur la D606 n'existe plus ; il faudra le signaler au Conseil Général.

L'atelier de la Roselière (Entreprise adaptée) contacte régulièrement M.SYLVESTRE concernant l'achat de fournitures de bureau. Les bons de commandes semblent élevés par rapport à la quantité transmise. M.le Maire demande un vote. 10 conseillers votent contre cet achat. Cette entreprise sera informée de la décision.

Recensement INSEE: Le recensement de la population se termine le 14 février 2015 ; une estimation de 872 habitants a été déterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 30